

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2019

1/2 – RENOUELEMENT DES MISSIONS CRÉÉES AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Dans le cadre de la programmation 2020 du Contrat de Ville, il est prévu de poursuivre la conduite de quatre actions nécessitant toutes la mobilisation de moyens humains spécifiques, mobilisant des niveaux de qualification particuliers pour les animer. Ces actions s'intitulent :

- « Eveil au livre » ;
- « Atelier d'expression, un espace pour soi » ;
- « A la découverte de la parentalité » ;
- « Le café des parents ».

Les missions conduites dans le cadre de ces projets se poursuivent dès le début de l'année 2020 afin d'être dans la continuité de ce qui a été engagé en septembre/octobre 2019. A ce titre, leur activité court, en tant que de besoin, sur la période allant du 6 janvier au 18 décembre 2020, hors vacances scolaires.

Le médiateur du livre, contractuel et recruté à temps non complet, sera rémunéré en référence à la grille générale des traitements de la Fonction Publique Territoriale du cadre d'emplois des animateurs territoriaux. Le personnel mobilisé pour conduire les projets « Atelier d'expression, un espace pour soi », « A la découverte de la parentalité » et « Le café des parents » sera rémunéré en référence au décret n° 2005-909 et à l'arrêté interministériel du 2 août 2005 instituant une indemnité de vacation pour collaboration occasionnelle aux dispositifs de réussite éducative.

Un nombre d'heures d'intervention est confié par semaine à ce personnel en dehors des vacances scolaires. Il est calculé selon les besoins de chacun de ces projets. Ces professionnels ont en commun de devoir justifier d'une longue expérience dans le domaine de la petite enfance, de l'accompagnement social ainsi que d'une pratique avérée en matière de soutien à la parentalité. Le tableau ci-après fait état des besoins en moyens humains propres à chacun de ces projets.

## Tableau des besoins en moyens humains

Intitulé des projets	Nombre de vacataires	Nombre d'heures max par semaine	Type de qualifications attendues
Eveil au livre	1	10h	Expérience confirmée de lecture à voix haute et de projets sur la parentalité
Atelier d'expression, un espace pour soi	3	3h	Diplôme national supérieur de travailleur social de niveau 3  Certificat d'Art-thérapie pluri-expressionnelle
A la découverte de la parentalité	2	2h30	
Le café des parents	1	7h30	

Pour rappel, ces différents projets sont reconduits en 2020 selon les mêmes modalités de fonctionnement que les années précédentes.

Le médiateur du livre intervient auprès d'enfants scolarisés dans les cinq écoles maternelles du REP+, en présence de parents, pour lire des albums à voix haute. Pendant ces temps dédiés à la lecture, les parents sont invités à s'emparer des albums et à en partager le contenu avec leurs enfants.

« L'atelier d'expression » est un espace ouvert aux parents en quête d'un espace et d'un lieu d'expression personnelle, où la mise en commun de la parole permet d'une part de partager des questionnements sur la fonction et le rôle parental et d'autre part d'aider les parents à se construire et à trouver des ressources.

Le projet « A la découverte de la parentalité » est composé de plusieurs actions, mises en place tout au long de l'année, dont les objectifs poursuivis sont de rechercher systématiquement à :

- valoriser et encourager les savoir-faire des parents,
- renforcer les liens familiaux et intergénérationnels,
- favoriser le développement de la parole.

« Le café des parents » est une action itinérante qui va au contact des parents fréquentant divers lieux de la petite enfance. Elle aide des parents à se soutenir et à partager des conseils pour vivre au mieux leur parentalité sur le territoire communal. Ce faisant, ces temps de rencontre aident également à rendre plus lisibles l'ensemble des services et partenaires présents sur la Ville en matière de Petite Enfance.

Tous ces projets font actuellement l'objet de demandes de subvention dans le cadre de la programmation 2020 du contrat de ville et les projets « A la découverte de la parentalité » et « Le café des parents » font l'objet d'une demande complémentaire de subvention auprès de la CAF dans le cadre du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP).

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- confirmer le poste de « médiateur du livre », contractuel à temps non complet afin de mettre en œuvre l'action « Eveil au livre » de janvier à juillet 2020 puis de septembre à décembre 2020,
- confirmer les trois postes d'intervenants vacataires pour l'action « Atelier d'expression, un espace pour soi » à compter de janvier 2020 afin d'en assurer la poursuite,
- confirmer les deux postes d'intervenants vacataires de l'action « A la découverte de la parentalité » à compter de janvier 2020 afin d'en assurer la poursuite,
- confirmer le poste d'intervenant vacataire pour assurer la poursuite du « café des parents » à compter de janvier 2020,
- prévoir l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2020, tant en dépenses qu'en recettes afin de conduire l'ensemble de ces projets.